

from [[Brevet vs. Droit d'auteur vs Marque vs Dessins et modèles]]

Droits exclusifs sur l'exploitation commercial ou l'aspect extérieur d'un produit

Le droit couvre l'apparence extérieure d'un produit ou partie de celui-ci résultant des lignes, contours, couleurs, formes, textures, matériaux et/ou son ornementation => également copyrightable

=> Le brevet protège l'aspect extérieur d'un produit, les droits de dessins et modèles sont à mi-chemin entre droits d'auteur et brevets.

Ex: les plateaux du McDonalds sont protégés car original et le design provoque une impression différente d'un utilisateur averti. En résumé: droit très ouvert et on peut facilement décider que le modèle est nouveau et original => Droit pas cher: 150/200€, protection pendant 5 ans renouvelable 4 fois => 25 ans de protection. Permet d'interdire aux tiers d'utiliser notre modèle. Le dessin est en 2D, le modèle est en 3D. Un objet peut mêler un modèle et un dessin sur l'extérieur => complexe. Le droit ne protège que l'apparence extérieure du produit. Pour une voiture, on peut protéger par le droit de dessin et modèle l'extérieur (position des phares, taille de l'aile, du rétroviseur, ...) mais l'intérieur du capot, les pièces moteur, ... ne sont pas protégeables par ce droit.

Parfois on peut appliquer les droits de dessin et modèle et les droits d'auteur, par exemple sur les créations de couture (Dior, ...)

Ce droit est donc utile pour protéger tout l'utilitaire et l'extérieur d'une création. Contrairement au droit d'auteur qui va protéger les éléments techniques de la création